Image not found or type unknown

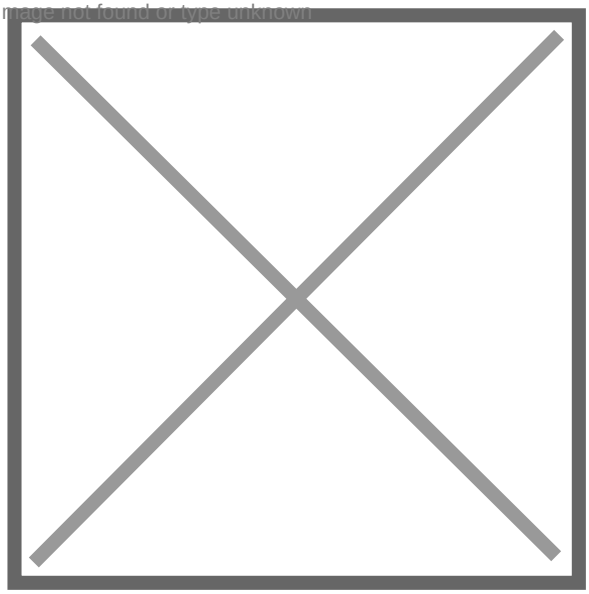

Licence Disney obligatoire ou non?quand le fournisseur la déjà?

Par **crealyac**, le **19/04/2019** à **00:00**

Bonjour,

Je suis en création d 'entreprise, je crée des gâteaux de couches des paniers cadeaux bébé et de revente de vêtements Disney ainsi que des accessoires tel que biberon tétine veilleuse Disney… une petite entreprise donc un petit chiffre d'affaire qui me permet de vivre de ma passion comme un employé plus que autre chose.

Voilà toutes ces choses, sont de la revente mais à la base je l'ai achète en grande surface pendant la période des soldes. Comme ces magasins ont une licence avec Disney, puis je éviter d'acheter la licence, ce qui est au passage impossible d'acheter vu le prix colossal ?

Si oui, une fois mon siret obtenu, est ce que je doit signé un accord avec les magasins comme quoi c'est eux qui me fournisses ? ou autres démarches qui m'échappent ?

Si quelqu'un connait cette situation ou connait ce côté juridique, merci de m'aider.

Cordialement.

Par **morobar**, le **19/04/2019** à **07:39**

Bonjour,
Disney France entretien une cellule spécialisée qui saura vous répondre.

Vous achetez vos produits à des commerçants qui disposent d'une licence pour mise à la consommation, mais pas pour la distribution (revente..).

Par **crealyac**, le **27/04/2019** à **21:39**

Merci morobar
J'ai envoyer plusieurs message à Disney à part vous renvoyer de page web en page web il réponde pas réellement à la question.
Néanmoins j'avais pas vu ce point de vu que vous avez soulevé sur la consommation et la distribution.
C'est vraiment compliqué de traiter avec eux.
merci à vous

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés